

Présentation de l'opération de dragage

Localisation et unité d'intervention:

Voies d'eau	Zone de sédimentation	Type voie d'eau	Bief	PK début	PK fin	Communes
Seine Centre	Suresnes, aval écluses	Rivière	Chatou	17,090	17,530	Puteaux, Suresnes

Date et durée des travaux :

Les dragages sont prévus entre novembre et décembre 2022.

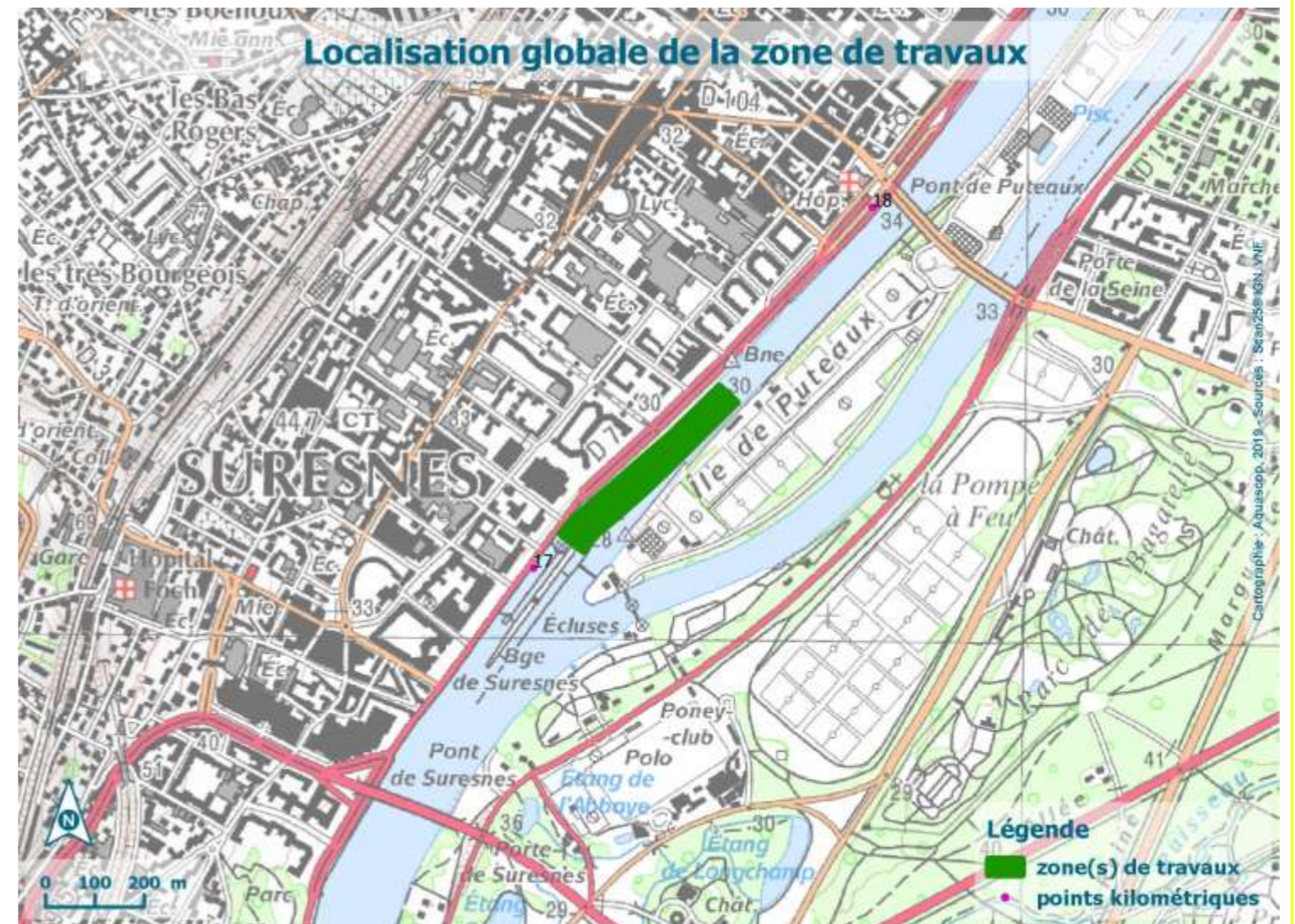
Techniques employées pour le dragage :

Les dragages seront réalisés à la pelle mécanique.

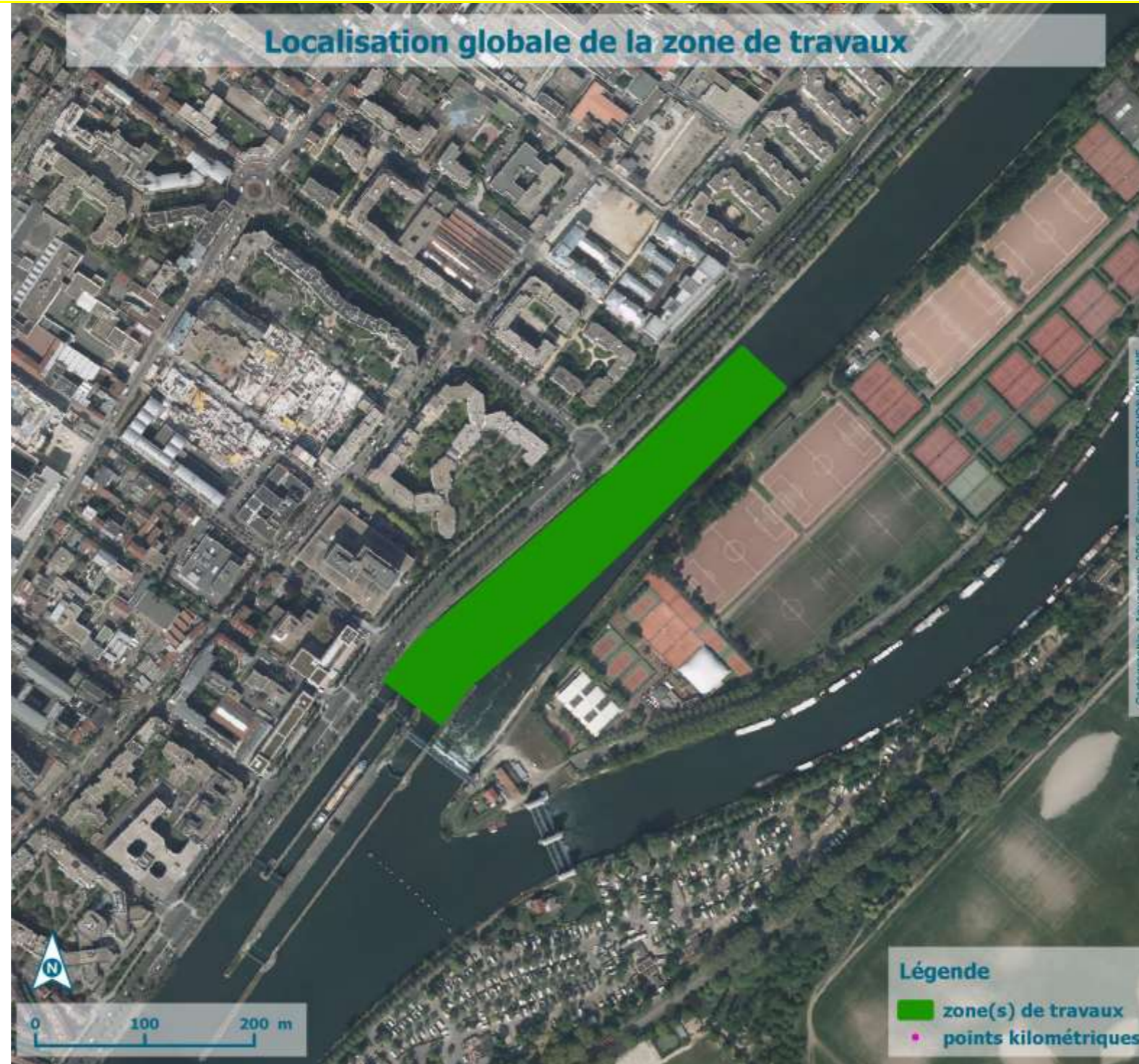
Volume à draguer (en m³) et qualité des sédiments (m³) :

Volume (m ³)	N° d'analyse	Seuil S1 dépassé (oui/non)	Propriétés HP4 ; HP5 ; HP 6 ; HP 7 ; HP 8 ; HP 10 ; HP11 et HP13	Test HP 14 : écotoxique (oui/non)	Type de sédiments (inertes, non inertes non dangereux, dangereux)
158	2022-RBS-PK 17.150 22E081954-003	Non	Non dangereux	Non	Inertes

Prélèvement réalisés le 20/04/2022.



Localisation exacte des travaux – cartographie



Enjeux de qualité d'eau

Type de voie(s) d'eau :

- Rivière :
 - o Grand gabarit
 - o Petit gabarit
- Canal :
 - o Grand gabarit
 - o Petit gabarit
 - o Annexe : rigole, fossé
- Milieu :
 - o Urbain : habitat
 - o Rural
 - o Industriel
 - o Portuaire

X
X

Risques identifiés :

- Présence d'un ou plusieurs Plan de Prévention Risque Inondation : X
92DRIEE_IF20170002 - PPRI de la Seine - approuvé en 2004 et révisé en 2017
- Présence d'un Plan de Prévention Risque Technologique :
- Présence d'un Plan de Prévention Risque Mouvement de Terrain :

Qualité d'eau d'après la DCE :

Masse(s) d'eau concernée(s)	Nom	Type	État chimique (objectif)	État écologique (objectif)	État chimique (actuel)	État écologique (actuel)
FRHR155A	la Seine du confluent de la Marne (exclu) au confluent du Ru d'Enghien (inclus)	Eaux superficielles Fortement modifiée	Bon état en 2027	Bon potentiel en 2021	mauvais	moyen

Périmètres de protection des captages :

	Localisation à moins de 100 m de la zone à draguer	Captage concerné	Type (souterrain / superficiel)	Référence arrêté
Périmètre de protection immédiate	non			
Périmètre de protection rapprochée	oui	Prise d'eau en Seine de Suresnes	superficiel	arrêté DUP 2012-128 du 17 juillet 2012
Périmètre de protection éloignée	non			

Enjeux écologiques 1/2

Données sur les peuplements piscicoles :

Une station de pêche est située sur la Seine (03082000 - La Seine à Suresnes 2), environ 1km en amont ; les dernières données disponibles sur le site <http://www.naiades.eaufrance.fr/> datent de 2017. Les espèces principales sont le gardon, la perche commune et le chevesne. Les espèces secondaires sont le goujon, la vandoise et l'anguille.

2 stations de suivi d'alevins sont présentes de part et d'autre de la zone de travaux (3 et 2 km) (Département des Hauts-de-Seine, suivi de l'état hydrobiologique de la Seine, pêches aux alevins, données 2009-2017). Les dernières données datent de 2017.

Type de berges :

Les berges sont artificielles dans le secteur; elles sont principalement de type lisse (palplanche, dalle béton) ou constituées de matériaux jointifs (enrochement lié ou perré maçonné) (atlas schéma environnemental des berges d'Ile-de-France - IAU - 2012).

Présence de frayères connues par la bibliographie – PK concerné – espèces identifiées :

L'avant-projet d'arrêté relatif aux frayères des départements de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne (10/11/2011) indique la présence de frayères dans la Seine sur l'ensemble du département des Hauts-de-Seine pour les espèces de la liste 1 (chabot, vandoise).

Des frayères potentielles à chabot et vandoise ont été recensées environ 3 km en aval du site (GéolF, ONEMA, point de présence des frayères des espèces des inventaires frayère au sens de l'article L432-3 du code de l'environnement). Des juvéniles de brochet et chabot ont été recensés dans la Seine en amont et aval de la zone de travaux au niveau des stations de suivi du département des Hauts-de-Seine.

Dans la zone de travaux, il est difficile de statuer pour la reproduction de la bouvière sans connaître la présence ou non de mollusques bivalves dans lesquels les œufs sont déposés. La présence de zones potentiellement propices à la reproduction du chabot et de la vandoise est possible. La nature des berges apparaît peu favorable à la fraie du brochet.

Zonages d'inventaires et réglementaires concernés :

Zone de sédimentation	Thème	Type	Localisation à moins de 100m	Nom
Suresnes, aval écluses	Écologie	ZPS (Zone de protection spéciale)	Non	
		ZNIEFF 2 (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique de type II)	Non	
		ZNIEFF 1 (Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique de type I)	Non	
		ZICO (Zone importante pour la conservation des oiseaux)	Non	
		SIC (Site d'intérêt communautaire)	Non	
		APB (Arrêtés de protection de biotope)	Non	
		Ramsar (zone humide d'importance internationale)	Non	
		RNCFS (Réserve nationale de chasse et de faune sauvage)	Non	
		CEN (conservatoire d'espaces naturels)	Non	
		CDL (Conservatoire du Littoral)	Non	
		PN (Parc national)	Non	
		PNR (Parc naturel régional)	Non	
		RNN (réserve naturelle nationale)	Non	
		RNR (réserve naturelle régionale)	Non	
		RB (réserve de biosphère)	Non	
	Patrimoine culturel	Site inscrit	Non	
		Site classé	Non	

Enjeux écologiques 2/2

Espèces protégées :

Ide mélanote, vandoise, bouvière et anguille, chabot (espèces non protégées mais figurant sur les listes rouges française et mondiale, en danger critique d'extinction) ont été recensés à la station de Suresnes. Brochet et chabot (espèce non protégée mais figurant sur les listes rouges française et mondiale, en danger critique d'extinction) ont été recensés aux stations de suivi alevin (2016, 2017).

Synthèse des enjeux écologique et définition du degré de sensibilité environnementale :

⇒ **Le site de dragage a une forte sensibilité environnementale en cas de présence, au droit et jusqu'à 100 m en aval du site, d'un ou plusieurs des éléments suivants :**

Zone concernée	Présence de frayère (oui/non)	Présence d'une espèce faisant l'objet d'une protection réglementaire (oui/non)	Zonage d'intérêt écologique réglementaire (oui/non)	Périmètre de protection immédiat ou rapproché d'un captage AEP (oui/non)
Suresnes, aval écluses	Peu probable	oui	non	oui

Sensibilité environnementale :

Le site présente une forte sensibilité environnementale du fait de la présence d'espèces de poissons protégées et/ou menacées, ainsi que de la présence possible de leur zone de reproduction. Il est également inclus dans le périmètre de protection d'un captage superficiel.

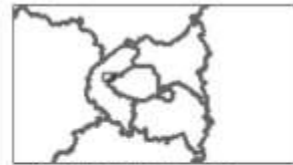
Afin d'éviter toute perturbation susceptible d'affecter la reproduction des poissons, et notamment des espèces protégées et/ou menacées, les travaux devront être effectués en dehors des périodes de fraie : février à mai pour le brochet, mars-avril pour le chabot, mars à mai pour la vandoise, et avril à juin pour la bouvière et la loche de rivière.

La zone de travaux se situe à moins de 100 m en aval du périmètre de protection rapproché d'un captage AEP superficiel. Des mesures de précaution devront être apportées pour limiter la dispersion des sédiments susceptibles de polluer les eaux captées superficiellement. Toutefois, la zone de travaux étant située à l'aval des écluses et le captage AEP étant situé à l'amont des écluses, le risque reste limité.

Synthèse des contraintes environnementales – cartographie des enjeux de qualité d'eau

Risques identifiés

Données sur les risques naturels des départements de Paris et de la petite couronne



Contenu de la carte

Réseau hydrographique principal (IdF BDC)

- Principal
- Secondaire
- Autre
- Autre

masque

- ESSONNE
- SEINE-ET-MARNE
- VAL-D'OISE
- YVELINES

Risques d'inondation

1-PPRI92_Seine_2004

Zonage

Marge de recul de 30m au maximum à partir de la crête de berge

PPRI_bds_30m

Zonage réglementaire

- Zone A - Zone à fort aléas et zone à préserver pour la capacité de stockage de la crue
- Zone B - Centre urbain
- Zone C - Zone urbaine dense
- Zone D - Zone de mutation urbaine
- Zone hors submersion - règles spécifiques de construction applicables (Niveau de référence égal à la cote de casier dans lequel l'îlot est situé)

PPRI_casiers_surface

PPRI_casiers_surface

Aléa

92_PPRI_ALEA

- 1 aléa faible - zones dites d'autres aléas
- 2 aléa faible - zones dites d'autres aléas
- 3 aléa fort
- 4 aléa fort
- 5 aléa très fort

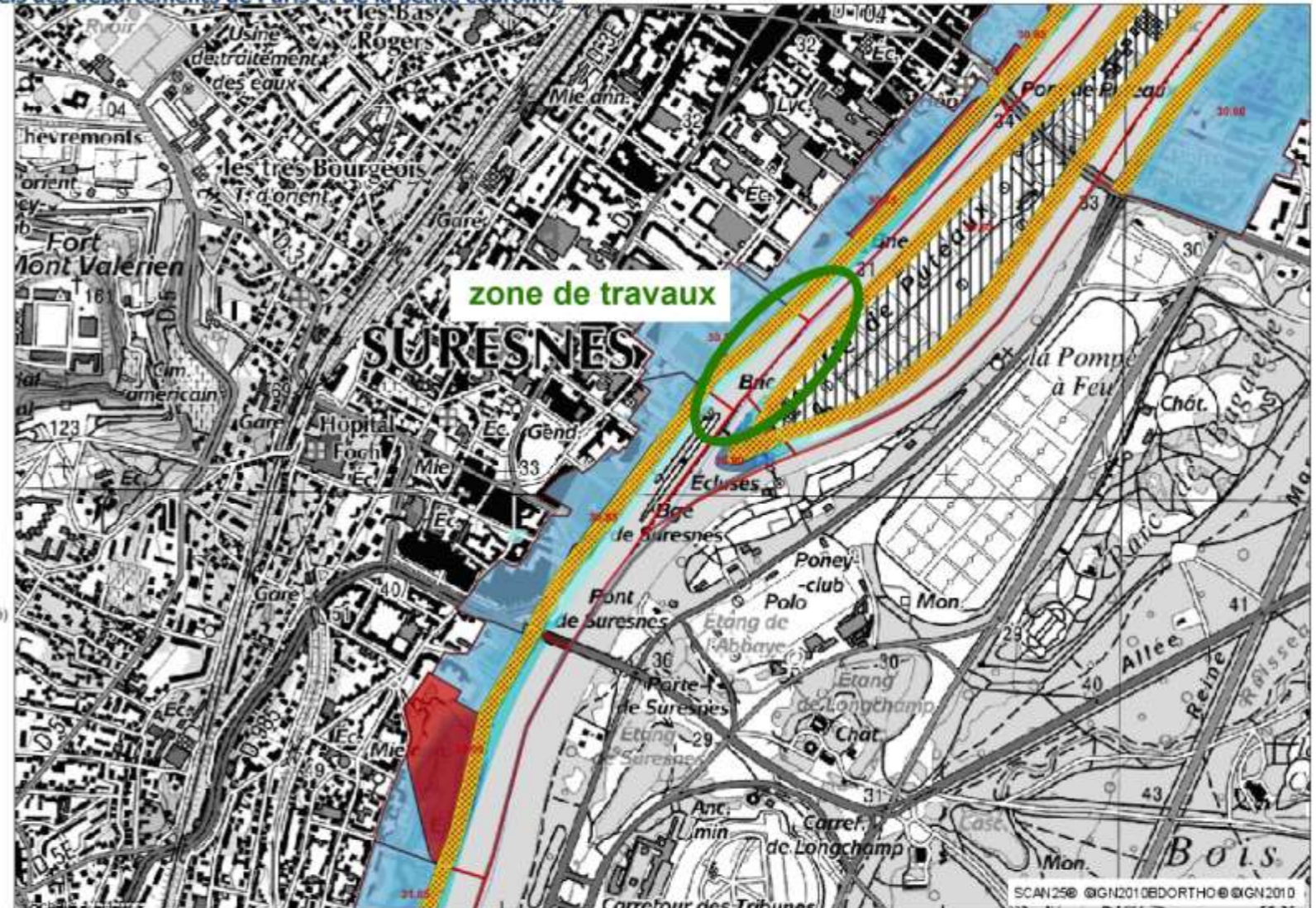
Limites administratives

Département

Départements

Référentiels

Scan 1/25 000 Noir et blanc

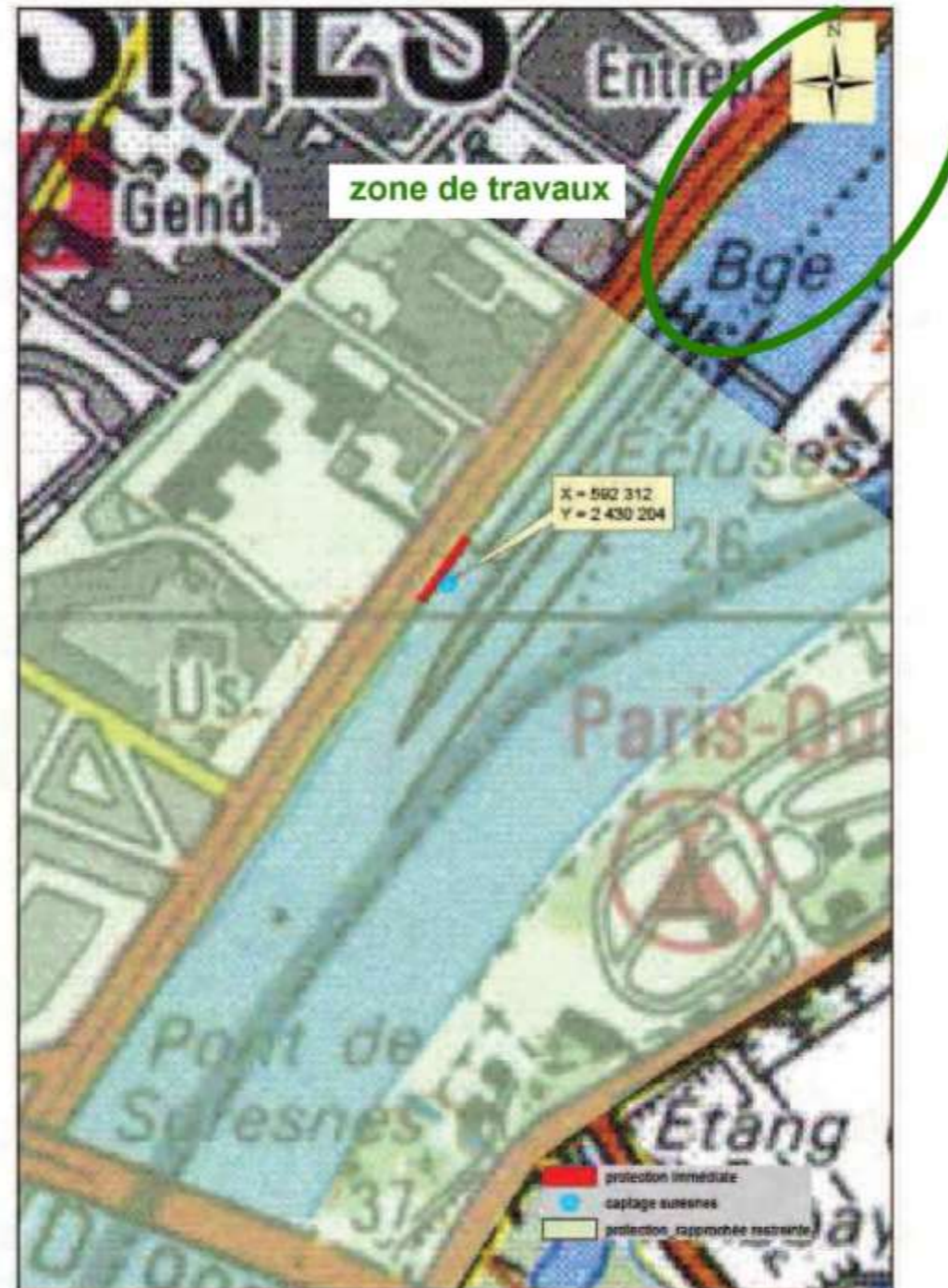


Tous droits réservés.
 Document imprimé le 29 Mai 2019, serveur Carmen v3, <http://carmen.developpement-durable.gouv.fr>, Service: IDF.

Synthèse des contraintes environnementales – cartographie des enjeux de qualité d'eau

Risques identifiés

ANNEXE N°1 : PÉRIMÈTRE DE PROTECTION IMMÉDIATE DE LA PRISE D'EAU EN SEINE



Agence Régionale de Santé - Délégation Territoriale des Hauts-de-Seine
février 2012

